



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE en charge de L'AGRICULTURE DIRECTION DE L'AGRICULTURE BP 100 – Papeete ***

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A LA REALISATION D'AMENAGEMENTS AGRICOLAS ET DE PISTES D'ACCÈS SUR ASSISES FONCIÈRES PRIVÉES

LOI DU PAYS n° 2024-11 du 2 juillet 2024 RELATIVE À LA RÉALISATION DES PISTES D'ACCÈS ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ASSISES
FONCIÈRES PRIVÉES DESTINÉES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Type d'aide sollicitée selon l'avancement du projet :

- Aide à la réalisation des études préalables ☐
Aide à la réalisation des travaux et études liées au suivi des travaux ☐

Identité du Demandeur ou mandataire du groupement agissant en tant que :

- ☐ Personne physique ou morale (EURL, SARL, Société civile) détentrice d'une carte professionnelle agricole ou porteuse d'un projet agricole
☐ Groupement de propriétaires fonciers agricole (association, coopérative agricole, syndicat,...) porteur d'un projet agricole
☐ Entreprise d'agro-transformation (personne physique ou morale)

Nom et prénom du demandeur / représentant :

Né (e) le à

Adresse postale - BP n° : code postal commune

tél : Adresse de courriel :

Adresse géographique de l'habitation (Ile, commune) :

Agriculteur : Oui Non Profession :

Nom de la société ou du groupement (le cas échéant) :

Adresse de l'exploitation ou siège social de la société ou groupement :

Titre du représentant légal (président, gérant...) :

Liste des membres du groupement :

Nom	Prénom	Profession	Intérêt dans le projet

Projet envisagé :

Description succincte du projet/motivation de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Listes des parcelles concernées et situation – compléter les tableaux en annexe 1 et 2 :

Etat des lieux :

Est-ce que le foncier objet du projet est déjà exploité, valorisé et comment ?

Production agricole déjà en place	Surface/Unité	Observations

Classement du foncier en ZAP

Est-ce que le foncier est situé dans une commune disposant d'un PGA ? Est-il déjà classé ? Pourra t'il être classé en zone agricole protégée (ZAP) ? OUI/NON, précisions

.....

.....

.....

Potentialités et perspectives d'exploitation :

Est-ce que le terrain est valorisable en agriculture ? Quelle est la surface exploitable et mécanisable ?

.....

.....

.....

.....

Production agricole prévue	Surface/Unité (ha)	Observations/débouchés

Est-ce qu'une source d'eau est disponible sur le terrain ? OUI/NON, précisions

.....

.....

Est-ce que le terrain est accessible à partir de la route, et comment ? OUI/NON, précisions

.....

.....

Est-ce que la situation du foncier est claire et maîtrisée ? Est ce que tous les propriétaires et ayant droit sont informés et approuvent le projet ? OUI/NON, précisions

.....

.....

Est-ce que vous disposez de contacts et adresses de bureaux d'étude spécialisés pour vous assister dans la constitution de votre dossier et la réalisation des études nécessaires ? OUI/NON, précisions

.....

.....

Investissements matériels envisagés par les demandeurs pour la valorisation future du foncier (matériel nécessaire : véhicules de livraison, tracteurs, outils de travail du sol, serres...)

Type d'investissement	Coût TTC	Nom acquéreur	Mode de financement		
			propres	emprunt	aides

Dépenses éligibles à financer :

Listes des Etudes et/ou travaux et investissements sollicités par le demandeur :	Coûts estimatifs HT	Coûts estimatifs TTC
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
Total :		

Le projet s'inscrit-il dans le cadre des filières et productions prioritaires suivantes ? (si oui, cochez la case correspondante) :

☐ Groupement agricole	☐ Production d'ananas
☐ Agriculture biologique	☐ Production de vanille
☐ Cultures vivrières : uru, taro, fe'i, manioc, patate douce, igname, banane maohi	☐ projet de transformation de produits agricoles utilisant plus de 50% de produits locaux
☐ Elevage porcins et/ou bovins	☐ Autre :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :	Présente
Informations relatives au demandeur de l'aide	
Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,...) du signataire de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise)	☐
Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives...) :	
- tout document délivré par l'autorité compétente : Direction de la réglementation, du contrôle et de la légalité (DRCL) ou tribunal du commerce..., justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur	☐
- la composition des organes dirigeants de l'organisme	☐
- les attestations fiscales établies par la Direction des Impôts et des Contributions Publiques (D.I.C.P.) pour la TVA et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFip) pour les impôts directs territoriaux attestant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle la demande de subvention est déposée, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles	☐
- une attestation établie par la Caisse de Prévoyance Sociale (C.P.S.), au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle la demande de subvention est déposée, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles ;	☐
- copie des statuts.	☐
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation).	☐
Informations relatives aux parcelles concernées et propriétaires	
Liste de toutes les parcelles concernées par les travaux et projet agricole avec pour chacune les références cadastrales, les surfaces, l'identité du/des propriétaires et du représentant des propriétaires le cas échéant	☐

Copie du titre de propriété de la ou des parcelles concernées par la demande ou tous documents officiels attestant des droits du représentant des propriétaires ou du demandeur sur la ou les parcelles concernées	☐
Un document daté et signé du demandeur certifiant qu'il a toutes les autorisations pour réaliser les travaux prévus en qualité de propriétaire du terrain ou mandataire du/des propriétaires ou en qualité de co-indivisaire du terrain en indivision ou mandataire des co-indivisaires	☐
Un extrait du plan cadastral de chaque parcelle, ou s'agissant des zones non cadastrées, un document indiquant clairement la localisation des parcelles concernées par les travaux et le projet agricole	☐
Tout document attestant du classement du foncier en zone agricole protégée	☐
La Note de Renseignements d'Aménagement des parcelles concernées	☐
<u>Informations relatives au projet agricole</u>	
La liste et plans des parcelles objet du projet agricole avec pour chacune d'elle, les cultures et surfaces prévues et l'identité des exploitants	☐
Si la parcelle est prévue d'être louée, copie du bail rural correspondant	☐
Une fiche descriptive par projet d'exploitation apportant des éléments d'information sur la direction d'exploitation, les moyens de production disponibles et à acquérir, les productions prévues et un compte prévisionnel d'exploitation sur trois ans	☐
Un descriptif des projets et des constructions non agricoles prévus d'être réalisés à moyen terme	☐
<u>Informations relatives aux études préalables nécessaires pour obtention des permis de travaux et devis</u>	
La liste et plans des parcelles objet du projet agricole avec pour chacune d'elle, l'état actuel (végétation présente, pente,...) et un descriptif des travaux d'aménagement agricole à prévoir pour leur mise en valeur agricole (défrichage, terrassement, adduction d'eau....)	☐
Une estimation du coût des travaux aussi précise que possible compte tenu de l'avancement des études	☐
Les devis relatifs à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à la maîtrise d'œuvre, et selon les cas si non compris dans la maîtrise d'œuvre aux études de faisabilité, étude d'avant-projet, étude de projet, études géotechniques, études technico-économique du projet agricole, étude d'impact sur l'environnement, étude de permis de travaux... mentionnant les prix hors taxes et les montants TTC, le nom de l'entreprise réalisant les études, son numéro TAHITI ou RCS, le nom du client concerné par le devis et la localisation de la parcelle concernée	☐
Le relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du prestataire réalisant les études et travaux, d'un compte sur lequel pourra être versée l'aide	☐
L'attestation précisant l'identité du maître d'œuvre s'il est différent du maître d'ouvrage délégué	☐
<u>Informations relatives aux travaux et études de suivi de travaux (pour la phase travaux)</u>	
Copie des rapports d'études préalables réalisées et des autorisations administratives exigées par la réglementation en vigueur	☐
Les devis relatifs à la réalisation et suivi des travaux (maîtrise d'ouvrage déléguée, maîtrise d'œuvre, et travaux) émanant d'entreprises régulièrement enregistrées au RTE et mentionnant les prix hors taxes et les montants TTC, le numéro TAHITI ou RCS de l'entreprise, le nom du client concerné par le devis et la localisation des travaux	☐
Un récapitulatif des prestations prévues et du coût des travaux	☐
Le relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du prestataire réalisant les études et travaux, d'un compte sur lequel pourra être versée l'aide	☐
L'attestation précisant l'identité du maître d'œuvre s'il est différent du maître d'ouvrage délégué	☐
<u>Informations générales</u>	
Une attestation sur l'honneur que le demandeur de l'aide n'a pas déjà bénéficié d'une aide prévue par la loi du pays n° 2024-11 du 2 juillet 2024 au titre d'un même projet	☐
Documents et renseignements concernant les capacités professionnelles, techniques et économiques du maître d'ouvrage délégué (MOAd) et du maître d'œuvre (MOE) si différent du MOAd : - La déclaration indiquant ses effectifs moyens annuels pour chacune des trois dernières années	☐

- La déclaration du chiffre d'affaire global et du chiffre d'affaire concernant les prestations de même type que celles du projet, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles.	☐
---	--------------------------

Cette liste est non exhaustive, la direction de l'agriculture, se réserve le droit de demander une pièce justificative complémentaire issues de la liste figurant dans l'arrêté n° 2301/CM du 06/12/2024 portant application de la loi du Pays n° 2024-11 du 2 juillet 2024 relative à la réalisation des pistes d'accès et travaux d'aménagement des assises foncières privées destinées à l'activité agricole.

Engagement du demandeur (chef d'exploitation et/ou représentant de la personne morale) :

Je m'engage,

1. à pratiquer ou à maintenir l'activité (agriculture, exploitation forestière, agro-transformation,...) sur le(s) terrain(s) objet de l'aide pour une durée minimale de 9 ans ;
2. à laisser au service en charge de l'agriculture libre accès à l'exploitation pour vérifier la réalisation de l'opération financée ;
3. pour les exploitations agricoles, forestières et les groupements, à communiquer au service en charge de l'agriculture, à sa demande, les informations nécessaires pour l'établissement des bilans financiers et comptables pendant les 5 années suivant l'attribution de l'aide ;

J'atteste sur l'honneur

1. être ☐ / n'être pas assujetti ☐ à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; (cocher la case correspondante)
2. bénéficiaire ☐ / ne pas bénéficiaire ☐ d'une mesure de défiscalisation pour la même opération ;
3. bénéficiaire ☐ / ne pas bénéficiaire ☐ d'une autre aide publique (cocher la case correspondante) ; si oui, laquelle :
4. que les renseignements portés sur ce document sont exacts et déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide. En cas de non respect des engagements souscrits, je serais dans l'obligation de rembourser une partie ou la totalité de la subvention accordée.

Note relative à la protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de l'agriculture, directement auprès de vous, sont nécessaires et font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'aide à la conception et réalisation d'aménagements fonciers et à l'installation d'élevages, ainsi que la mise à jour du registre de l'agriculture et les missions de contrôle dont la DAG a la charge. Ces finalités répondent aux missions de service public en matière de soutien au secteur agricole. Les données à renseigner dans le présent formulaire et les documents à joindre sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, votre demande ne peut pas être instruite (article n°13 du RGPD).

Les données nécessaires au traitement des demandes d'aides à la conception et réalisation d'aménagements fonciers et à l'installation d'élevages (pièces d'identité, carte professionnelle, RIB) sont à destination de la Direction de l'Agriculture. Elles seront conservées 5 ans à l'issue de la publication de l'arrêté d'octroi de l'aide, ou 2 mois à l'issue du rejet de la demande.

Les données nécessaires à la mise à jour du registre de l'agriculture et aux missions de contrôle dont la DAG a la charge sont à destination de la Direction de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, de la Direction de la Biosécurité, de l'Etablissement Vanille de Tahiti, du Groupement de Défense Sanitaire Animale de la Polynésie Française, et seront conservées 6 mois à l'issue de la cessation de l'activité professionnelle.

Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités peuvent, dans l'exercice de leurs missions, recevoir communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douanes...).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en justifiant de votre identité : Direction de l'agriculture – BP 100 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française.

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete - Courriel : dpo@administration.gov.pf

Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) d'une réclamation - www.cnil.fr

Date et signature du demandeur, précédé de la mention « lu et approuvé » :

le.....

Tableau exposant par type d'aide , les taux maximum et plafond applicables

Catégories d'aide concernées	Taux max	Plafond d'aide (en xpf)
Aides à la réalisation des études préalables jusqu'à l'obtention des autorisations de travaux et des cahiers des charges pour consultation des entreprises	100%	30 000 000
Aides à la réalisation des travaux et études de suivi de travaux	100%	150 000 000

Liste des opérations éligibles aux aides à la réalisation de pistes et travaux d'aménagements fonciers agricoles :

1° Réalisation d'études préalables et de suivi des travaux relatives au projet : étude de faisabilité, étude de maîtrise d'œuvre, étude topographique, étude géotechnique, étude hydrologique, étude environnementale, étude archéologique, étude technico-économique et toute autre étude requise par la direction de l'agriculture et les services instructeurs dans le cadre de l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet, pour évaluer l'opportunité pour le Pays de participer à son financement et pour assurer sa réalisation ;

2° Création ou réhabilitation des voies d'accès aux zones agricoles protégées à partir des voiries existantes : routes d'accès, accotements routiers et tous types d'ouvrages requis par les services instructeurs ;

3° Création ou réhabilitation des pistes de dessertes desservant les parcelles agricoles créées au sein de ces zones agricoles protégées : pistes de desserte, accotements de pistes de dessertes et tous types d'ouvrages requis par les services instructeurs dans le cadre de l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet ;

4° Réalisation des travaux d'aménagement des parcelles agricoles au sein de ces zones agricoles protégées : travaux de terrassement, remblai, déblai, travaux de défrichage, travaux de dessouchage, travaux d'alimentation énergétique, travaux hydraulique d'alimentation en eau agricole tels que captage, réseau d'adduction, réseau de distribution, unité de stockage et tous types de travaux requis pour la réalisation du projet agricole et l'exploitation des parcelles ou par les services instructeurs.

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :

TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 – Australes Tél : 40 95 03 25

Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 – Marquises Tél : 40 92 07 20

Annexe 1 - Liste des parcelles concernées par le projet (rajouter autant de feuilles que de besoin) :

N°	Nom terre	Réf cadastre	Commune	Surfaces (ha)	Identité propriétaire	Identité du représentants	PGA OUI/NON	Classement terre
1	Exemple	DN72	Exemple	11,2	Descendants FENUA	Manoa FENUA (ayant droit)	Non	aucun
2								
3								
4								
5								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Annexe 2 - Liste des parcelles et projets agricoles (rajouter autant de feuilles que de besoin) :

N°	Nom terre	Réf cadastre	Surfaces (ha)	Type de production prévue (surface)	Nom(s) exploitant(s)	Etat parcelle	Travaux à prévoir
1	Exemple	DN72	11,2	cocotiers (2 ha) vanille (0,2 ha) avocatiers (5 ha)	Manoa FENUA	friche et forêt	Piste accès à faire (1500m), défrichage (8 ha)
2							
3							
4							
5							
5							
6							
7							
8							
9							
10							